

Présents : Jean-Luc TOUREL, Chantal THERAUBE, Albert MOZZATTI, Mireille AREVALO, Jean-Paul ROBERT, Martine CARRIER, Nicole BISCAREL, Eric BOISSIN, Rémy DE BESSA MARTINS, Raymond FAYOLLE, Marjorie GERMAIN, Franck GROS, Daniel MORSELLI, Xavier OBRY (*absent 2 premières délibérations*), Dominique POUGET-TIRION, Brigitte QUERE

Absents : Aurélie CORRAO, Cécile GUIGON, Yannick MARCHAL (pouvoir à Dominique POUGET-TIRION)

Secrétaire élu : Rémy DE BESSA MARTINS

Délibérations

1. Amortissement de l'étude du moulin Dupuy

Une étude pour restaurer ce moulin avait été commandée en 2010, mais au vu du coût trop important des travaux, il n'y eut pas de suite. Cette étude sera amortie sur 1 an pour 1 794 €.

Vote : 16 pour.

2 - Choix de l'entreprise pour les travaux d'alimentation en eau potable des Quartiers Serre Lèque et Jalibre

6 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. L'entreprise BOYER a reçu la meilleure note pour la somme de 92 921 € HT.

Délibération pour autoriser le maire à signer le marché avec l'entreprise BOYER.

Vote : 16 pour.

3 - Renouvellement de la convention avec le syndicat intercommunal en eau potable du Pays des Vans (SIAEP)

La convention concerne la fourniture d'office de 50 m³ d'eau potable par jour soit 18250 m³ annuels et le tarif du m³ d'eau. Après négociation, le prix est fixé à 1,30 € TTC par m³ d'eau

Vote : 2 contre (Marjorie GERMAIN et Eric BOISSIN), 15 pour

4 - Convention avec le SDE07 pour l'adhésion à un groupement de commande et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadre et marchés subséquents

A partir du 1^{er} juillet, mise en concurrence des fournisseurs d'électricité. Le SDE07 propose de lancer les appels d'offres sur les tarifs de l'électricité pour la commune à l'échelle du département.

Vote : 1 contre (Eric BOISSIN), 16 pour

5 - Tarifs de la bibliothèque municipale

La bibliothèque passe en régie municipale directe au 1^{er} juillet, il revient donc au conseil municipal de fixer la cotisation annuelle ainsi que les différents tarifs de la bibliothèque.

Pour 2015, on ne change pas l'abonnement de 15 €. Le tarif pour les nouveaux adhérents à partir du 1^{er} juillet ainsi que pour les vacanciers est de 10 €. En cas de perte ou de dégradation d'un livre, le remboursement se fera au prix d'achat.

Les prochains tarifs seront votés en décembre pour l'année 2016.

Vote : oui à l'unanimité.

6 - Choix de l'architecte pour la future salle d'animation culturelle

8 architectes ont répondu à l'appel d'offres, après 3 présélections et visite de bâtiments, le cabinet Ageron/Yot a été choisi.

Vote : 1 contre (Daniel MORSELLI), 2 abstentions (Dominique POUGET TIRION et Yannick MARCHAL), 14 pour

7 - Indemnité représentative de logement réservée aux instituteurs 2014 (IRL)

Les instituteurs qui se logent par leurs propres moyens perçoivent une IRL (indemnité représentative de logement) dont une partie est prise en charge par l'État et une partie par la commune. A l'école de Lablachère il y a une institutrice. Le conseil municipal vote la reconduction du taux de l'IRL pour 2014 soit 261€.

Vote oui à l'unanimité.

Questions diverses

Salle culturelle : le cabinet d'architectes Ageron-Yot ayant été choisi, une réunion a eu lieu avec M. Yot pour formuler les remarques et demandes des conseillers sur son projet. Une nouvelle réunion est prévue en juin avec lui et un ingénieur.

Renouvellement de contrat pour un an pour une employée en contrat aidé (son emploi : accompagnatrice de car, surveillance cantine et ménage mairie, bibliothèque et salles polyvalentes)

Embauche estivale : proposition de réembaucher pour 3 mois la personne embauchée l'an passé. Plusieurs conseillers demandent que la répartition des heures entre l'hiver et l'été soit réétudiée. Le problème des poubelles se pose car il occupe durablement nos employés.

CCAS : Mme Arevalo informe le conseil municipal que le compte-rendu du CCAS est sur le site de la Mairie et que le repas des Sages aura lieu mercredi 10 juin à 12H, il est offert aux habitants de Lablachère qui ont au moins 65 ans.

Commission travaux : va faire le point des travaux réalisés et à venir. Le mur de l'espace Julienne Marcy a été refait.

Accélération des demandes de permis de construire : 20 PC maisons individuelles, 9 PC modificatifs. Il est demandé que la commission urbanisme soit consultée régulièrement.

Vente aux enchères le 21 mai : vente d'une succession en indivision, la commune ne surenchérira pas car le seul terrain pouvant l'intéresser est en zone agricole sur le POS

CDC : - pour l'AD'AP (Agenda d'accessibilité programmé), la CDC prendrait en charge le coût des Etudes sur l'adaptabilité des bâtiments communaux par le cabinet Qualiconsult pour toutes les communes. En contrepartie la CDC récupérerait une partie du coût sur le fond de péréquation qu'elle nous reverse (sera mis au vote au prochain conseil communautaire)

- une réunion est programmée le 26 mai sur l'éducation artistique et culturelle : 4 élus de Lablachère y participeront.

Logement communal et cure :

Au-dessus des locaux techniques : projet de réhabilitation du logement pour le louer à l'année.

Problème de la cure : pour éviter qu'elle ne se détériore pas plus, doit-on refaire le toit ?

Commission dénomination des voies : n'est pas prête pour mettre au vote car il faut finaliser la dénomination des voies.

Fleurissement de la Jaujon : rencontre avec les commerçants pour la mise en place de 10 bacs autour de la place de la Jaujon.

Problème des poubelles : manque de civisme des gens. Problème de collecte des bacs jaunes qui ne sont pas vidés régulièrement, le SICTOBA en est informé.

Bulletin municipal est en cours de réalisation et sera distribué première semaine de juin.

Conseil clos à 23H00

